

**RELEVÉ DE DECISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 SEPTEMBRE 2021 A 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PADEY Didier, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, SIMOND Evelyne, SULPICE Pierre et VERRON Frédéric

Absents ou excusés : Monsieur VIGNE Cédric

Pouvoirs :

M. VIGNE Cédric à M. MASSON Jean-Jacques

Suppléant : /

Madame Sandrine GANDY est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Mise à jour du tableau des emplois
- ❖ DM Budget principal – Apurement du compte 1069 suite au passage à la M57
- ❖ DM Budget principal – Etude pour un projet de reconversion de la friche Listing Express
- ❖ Renouvellement de la convention de financement concernant la mission de AURA Entreprises en Avant Pays Savoyard
- ❖ Candidature de Yenne au dispositif départemental « Petite ville de demain en Savoie »
- ❖ Aménagement du site de vol libre du Mont du Chat – Accompagnement financier et inscription au PDESI
- ❖ Aide à la pérennisation d'un poste d'éducateur de prévention sur le territoire
- ❖ Subvention à l'ADMR
- ❖ Validation du dossier de consultation des entreprises pour la création de la gendarmerie de Yenne
- ❖ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service SPANC, Eau et Déchets
- ❖ Convention de coopération entre la CCY et Grand Lac en vue de l'approvisionnement en eau potable sur Lucey, La chapelle Mt du Chat et Ontex
- ❖ Virements de crédit Budget Eau
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

❖ Mise à jour du tableau des emplois

L'objectif principal de cette mise à jour est de passer de « petits bouts de postes » à des postes aux quotités de travail plus importantes. La collectivité continue par ailleurs la logique engagée depuis plusieurs années quant à la création de postes conjoints entre les services périscolaire et jeunesse. Cela permet en effet de proposer des postes plus attractifs, de fidéliser les agents et de stabiliser l'équipe pédagogique au sein des deux services.

Il est donc proposé :

- d'intégrer dans le temps de travail d'un agent des heures d'entretien effectuées au pôle social. Le poste passerait à 24h35mn.
- d'intégrer dans le temps de travail d'un agent une demi-heure supplémentaire de périscolaire le soir à Saint Jean de Chevelu. Le poste passerait à 35 h.
- d'intégrer dans le temps de travail d'un agent un quart d'heure supplémentaire de périscolaire le soir à la maternelle de Yenne. Le poste passerait à 32 h.
- de créer trois postes permanents de 32h57, 30h09 et 27 h au sein des services périscolaire/ALSH

Le deuxième point concerne la suppression/création du poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe (Responsable Ressources Humaines) afin de passer le temps de travail du poste à 35 heures.

Le dernier point concerne la suppression/création d'un poste d'EJE Au sein du multi-accueil. En effet, au fil des années et des réorganisations, des heures d'Educateur de Jeunes Enfants ont été disséminées entraînant des difficultés de recrutement dues à des quotités de travail peu attractives. Depuis deux ans, un travail de redéfinition des postes a été engagé permettant d'aboutir à la suppression de 3 postes d'EJE représentant 33,5 heures et en la création d'un seul poste de 33,5 heures.

M. le Président souligne l'intérêt d'optimiser au maximum les postes dans l'intérêt des agents et des services. Il précise par ailleurs que le passage à 35 heures du poste de Responsable Ressources Humaines est lié notamment au départ de l'assistante RH et au poids des tâches à la CCY qui compte plus de 60 agents.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la mise à jour du tableau des emplois telle que précisée ci-dessus.

❖ DM Budget principal – Apurement du compte 1069 suite au passage à la M57

Il est précisé que le passage à la nouvelle nomenclature M57 impose l'apurement du compte 1069 intitulé : « Reprise 1997 sur excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits ». Ce compte « non budgétaire » (sans impact sur la trésorerie) a été créé en 1997 lors du passage à la nomenclature comptable M14.

M. le Président propose d'apurer ce compte selon les modalités exposées par la DGFIP. Le solde du compte 1069 est débiteur de 7.281,51 €. Pour le porter à zéro, il faut le créditer de 7.281,51 € par le compte 1068 (« Excédent de fonctionnement capitalisés »).

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, l'apurement du compte 1069 suite au passage à la M57, en le créditant de 7.281,51 € par le compte 1068 (« Excédent de fonctionnement capitalisés »).

❖ DM Budget principal – Etude pour un projet de reconversion de la friche Listing Express

M. Patrick MILLION-BRODAZ rappelle au Conseil la réflexion en cours sur la friche Listing Express, située à Yenne, qui regroupe 10 000 m² de locaux sur un tènement de 3 hectares.

Pour l'accompagner dans la réflexion, l'intercommunalité souhaiterait confier une mission à AGATE pour la réalisation d'une étude de faisabilité qui constituerait un document d'aide à la réflexion pour les élus.

AGATE serait accompagné d'un cabinet d'architecte et d'un économiste de la construction pour répondre aux aspects techniques de la programmation et proposer divers scénarii d'aménagement. Le coût total HT de l'étude s'élève à 36 698 € HT.

M. le Président souligne que le dossier serait inscrit au Plan de relance, dans lequel des subventions sont prévues. Il cite en exemple la réhabilitation de la friche industrielle sur Champagneux qui a pu bénéficier de 440 000 € d'aides de l'Etat.

Pour le Président, si la CCY n'est pas proactive dans ce dossier, la friche sera encore là pour des années.

M. Pierre SULPICE estime que le prix de l'étude n'est pas anormal au regard de la mission demandée. Il conviendrait toutefois de se poser la question de l'acquisition (en tout ou partie selon les besoins) de Listing Express. Il est important en effet d'avoir une stratégie sur ce tènement, au vu des demandes de foncier industriel et/ou artisanal que la collectivité n'arrive pas à satisfaire.

M. MILLION-BRODAZ souligne que le plus important est de trouver un repreneur. Tant mieux si le propriétaire actuel, la SCI des Prés, réussit à vendre son entreprise à un acquéreur ou un investisseur.

Mme Stéphanie CHALBOS fait part de ses interrogations sur les desseins du propriétaire. Si celui-ci ne souhaite pas vendre à la collectivité, pourquoi faire une étude coûteuse ? Ne faudrait-il pas sécuriser l'achat du tènement avant toute initiative de la CCY ?

M. SULPICE rappelle brièvement l'historique de ce dossier, dont les diverses rencontres organisées avec M. RICHIER, M. LEHIDEU et M. EPPE durant le mandat précédent ainsi que la réalisation d'une étude par le cabinet CENA. Le propriétaire est-il au courant des démarches engagées par la CCY ?

M. le Président souligne que l'étude CENA était axée surtout sur l'implantation des réseaux et leur raccordement. L'étude d'AGATE va beaucoup plus loin. Il confirme que le propriétaire a été informé des démarches en cours.

Il est rappelé que l'EPFL a été rencontré il y a plusieurs semaines et que toute intervention de l'établissement foncier dans ce dossier était conditionnée à un diagnostic et à une étude de faisabilité sur la réhabilitation de la friche.

M. René PADERNOZ souligne l'intérêt des pouvoirs publics quand il s'agit de pallier les carences du secteur privé. Ce serait bien d'en informer la population qui n'en a pas toujours conscience.

Pour M. François MOIROUD, il ne s'agit pas tant d'aider le secteur privé que d'être volontaire et dynamique sur ce dossier. Le plus important est le développement et la sauvegarde du tissu économique local. La commune ne peut se permettre d'être attentiste.

M. Frédéric VERRON a bien conscience du prix élevé de l'étude et des risques liés aux desideratas du propriétaire, mais il faut peut-être prendre ce risque au regard des enjeux économiques.

M. Jean-Jacques DANTIN demande quelle est la superficie appartenant à la commune de Yenne sur les 3 hectares du tènement ?

M. MILLION-BRODAZ rappelle que treize parcelles appartiennent à la commune pour plus de 9 400 m². Il était question initialement de vendre à l'€ symbolique ces parcelles au regard de l'accord financier consenti en 2000 entre les deux parties.

M. le Président insiste sur les difficultés pour la collectivité de proposer du foncier à des créateurs ou des investisseurs. Il y a peut-être là une opportunité de se constituer du foncier industriel, mais il faut « amorcer la pompe » et être volontaire.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le lancement d'une étude pour un projet de reconversion de la friche Listing Express, à hauteur de 36 698 € HT

❖ Renouvellement de la convention de financement concernant la mission de AURA Entreprises en Avant Pays Savoyard

M. Patrick MILLION-BRODAZ rappelle que la Région a créé une nouvelle agence économique régionale, intitulée AURA Entreprises, avec une antenne basée en Savoie.

Marie PAYART, qui est rattachée à l'antenne Savoie, intervient sur le secteur de l'Avant-Pays Savoyard pour le compte des 3 intercommunalités.

Une convention avait ainsi été signée en 2018 entre la Région, le SMAPS et la CCY pour formaliser ce partenariat.

M. MILLION-BRODAZ présente un document récapitulant les aides obtenues par les entreprises locales en 2020 et 2021 en fonction des dispositifs régionaux (Cf pièce jointe).

La convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour 3 années supplémentaires. Au travers du SMAPS, les EPCI du territoire s'engagent à apporter chacun leur contribution financière annuelle à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, répartie au prorata du nombre d'habitants, à savoir 4.275 €/an pour la CCY, dont 100 € correspondant à l'adhésion annuelle.

M. le Président reconnaît le rôle important de Marie PAYART dans l'instruction des dossiers de subvention pour les entreprises.

M. Pierre SULPICE abonde au propos du Président et précise que les missions de Mme PAYART vont même au-delà. Elle accompagne en effet toutes les entreprises de l'Avant-Pays dans leurs projets de développement et d'implantation, et met en place des actions de prospection et de promotion en matière de développement économique.

M. René PADERNOZ propose que Mme PAYART puisse à l'occasion intervenir en Conseil communautaire pour présenter ses missions.

M. le Président précise que cette présentation sera faite au prochain Conseil, à l'occasion de la venue du SMAPS.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le renouvellement de la convention de financement concernant la mission de AURA Entreprises en Avant Pays Savoyard

❖ Candidature de Yenne au dispositif départemental « Petite ville de demain en Savoie »

M. François MOIROUD informe le Conseil que la commune de Yenne avait déposé en 2020 un dossier dans le cadre du dispositif national « Petites villes de demain » concernant la réhabilitation de la Cure, dossier qui n'a malheureusement pas été retenu. Il est précisé que 11 dossiers ont été retenus en Savoie. Toutefois, dans le prolongement de cette initiative, le Conseil départemental de la Savoie a validé la mise en place d'un dispositif similaire intitulé « Petites villes de demain en Savoie », et adossé au programme de l'Etat dans ses objectifs en faveur des centralités de Savoie.

M. MOIROUD précise que 3 millions € ont été mobilisés par le Département pour soutenir des projets structurants et d'envergure. Les clés de répartition ne sont toutefois pas encore connues mais ils ne devraient pas être liés à la population des communes maîtres d'ouvrage.

12 communes ont ainsi été retenues dans le département, dont Yenne. Le projet se décline en 2 volets :

- L'aménagement du centre bourg (axes Sud et Ouest de la commune), voire l'aménagement paysager des accès à la gendarmerie ;
- La réalisation d'un bâtiment multi-association (dont un club-house) au sein du complexe sportif de Yenne, ainsi que des travaux de couverture pour des terrains de tennis.

Parmi les pièces demandées par le service d'instruction du Département, il faut une délibération d'intention de la CCY en faveur du projet.

M. le Président trouve intéressant ce programme départemental qui permet à plusieurs communes de Savoie de bénéficier de l'aide qu'elles n'ont pu obtenir dans le cadre du dispositif national.

M. René PADERNOZ rappelle que le dispositif de l'Etat a permis de mobiliser un fonds de 3 milliards d'euro pour 1 000 communes quand celui du Département atteint seulement 3 millions €. C'est 10 fois moins.

M. MOIROUD précise que les dossiers retenus par la Préfecture en Savoie sont issus de communes nouvelles ou de communes « doubles ». Mais malgré le rejet du dossier yennois, la commune a pris rang auprès de l'Etat et peut espérer une aide pour les fonds suivants. C'est en tous cas l'engagement pris par Mme PART, secrétaire générale de la Préfecture, lors d'une rencontre avec M. le Maire.

M. PADERNOZ reste dubitatif quant aux explications données par M. MOIROUD.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la candidature de Yenne au dispositif départemental « Petite ville de demain en Savoie ».

❖ Aménagement du site de vol libre du Mont du Chat – Accompagnement financier et inscription au PDESI

M. François MOIROUD rappelle que l'association « ASPES Vol libre » réaménage le site situé au sommet du Relais du Chat en partenariat avec le Delta club et le comité de vol libre de Savoie.

Cette action permettra la poursuite de l'activité Delta mais surtout l'ouverture du site à la pratique du parapente y compris handi-vol.

Outre l'aire de décollage, l'aménagement prévoit l'accessibilité du sentier d'accès pour les personnes à mobilité réduite sur un terrain appartenant à la communauté de communes. Le coût global de cette opération s'élève à 28.702 €.

Au regard de sa compétence tourisme, il est proposé une participation financière de la CCY à ce projet à hauteur de 3.287 € et d'inscrire le site de pratique de vol libre du Mont du Chat au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI 73).

Cette inscription est également nécessaire pour l'obtention des aides du Département de la Savoie.

M. le Président profite de cette question pour informer le Conseil de l'octroi d'une subvention de 21 000 €, dans le cadre du Contrat Ambition Tourisme, à la société MELEVA (gestionnaire du Relais des Aigles) pour son projet de parcours dans les arbres.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, l'accompagnement financier de la CCY pour l'aménagement du site de vol libre du Mont du Chat, ainsi que son inscription au PDESI.

❖ Aide à la pérennisation d'un poste d'éducateur de prévention sur le territoire

Mme Virginie GIROD rappelle que le Département finance depuis plusieurs années un poste d'éducateur de prévention auprès de l'association de la sauvegarde de l'enfance sur l'Avant-Pays Savoyard, éducateur dont le rôle est d'accompagner les enfants, les adolescents et les jeunes adultes en danger physique, moral ou psychologique.

En 2020, l'association avait souhaité renforcer son dispositif sur le territoire en engageant un second éducateur, éducateur dont le contrat de travail arrive à échéance. Afin de pérenniser ce poste, et parce que le Département ne souhaite plus le financer seul, il est demandé aux intercommunalités de l'Avant-Pays de participer à son financement.

Les missions de l'éducateur consisteraient à :

- Mettre en place des chantiers jeunes pour accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.
- Poursuivre le dispositif de veille sur les réseaux sociaux pour prévenir les dérives, et aller vers les jeunes par le biais de « Connexion Jeunes ».
- Travailler en partenariat avec les responsables des services jeunesse des 3 EPCI (ex : Forum job d'été...).

Mme GIROD précise que la demande de participation portait initialement sur 10.000 €, mais que le Bureau souhaitait plutôt s'engageait sur 5.000 €/an pendant 3 ans.

M. le Président souligne l'importance et l'utilité de ce travail de terrain auprès des jeunes. Il précise que la CCLA et la CCVG ont également été sollicitées et devraient répondre favorablement à cette demande.

M. René PADERNOZ s'interroge sur la baisse de ce montant proposée par le Bureau. Si on considère ce dispositif si important, pourquoi s'engageait sur 5 000 € et non sur les 10 000 € demandés ?

Mme GIROD rappelle que ce dispositif reste une compétence départementale et qu'il est toujours préférable de se laisser une petite marge financière.

Le Conseil communautaire DECIDE, par 24 voix pour et 1 voix contre, de participer financièrement au poste du second éducateur de prévention sur le territoire, à hauteur de 5 000 €/an.

❖ Subvention à l'ADMR

M. le Président informe l'Assemblée de la demande de l'ADMR concernant la poursuite de la participation de la CCY sur les coûts de fonctionnement de l'association.

Il propose de renouveler la subvention communautaire de 24.000 € afin de pouvoir pérenniser les activités de l'ADMR sur le territoire.

Il informe par ailleurs le Conseil de la démission de M. Roger GANDET, Président, et lance un appel à candidature auprès des élus pour lui succéder.

M. François MOIROUD précise que la subvention de la commune de Yenne s'élève à 3 000 € et non à 2 519 € comme mentionnés dans le tableau présenté.

Le Conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité, de verser une subvention de 24.000 € à l'ADMR.

❖ Validation du dossier de consultation des entreprises pour la création de la gendarmerie de Yenne

M. le Président rappelle que le permis de construire de la gendarmerie est en cours d'instruction. Il devrait être accordé dans les jours à venir. A la suite de cet accord, l'INRAP débutera la recherche archéologique le 21 septembre pour une durée d'une semaine. En fonction du résultat de cette recherche, le planning et le montant des travaux sera réactualisé.

Parallèlement à cette démarche, il convient de lancer une consultation via un marché à procédure adaptée.

M. le Président présente le règlement de consultation avec les critères de notation et détaille les 20 lots proposés par le maître d'œuvre. Le montant estimatif total au stade du DCE est de 2 110 500 € HT. Il est précisé que cette estimation tient compte des contraintes liées au nouveau référentiel sécurité imposé pour la construction des nouvelles gendarmeries mais également du contexte économique défavorable pour effectuer des consultations.

Au regard de ces éléments, il est précisé qu'une démarche de négociation va être entreprise avec les services de la gendarmerie pour réactualiser le montant du loyer ou les aides financières octroyées par l'Etat.

Après lecture des documents du DCE, **le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises et autorise le Président à lancer la consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

❖ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service SPANC, Eau et Déchets

Il est présenté les différents Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour les services d'eau, d'assainissement et des déchets. Ces documents, produits tous les ans, permettent aux usagers de se rendre compte du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, les rapports sur le Prix et la Qualité du Service SPANC, Eau et Déchets.

❖ Convention de coopération entre la CCY et Grand Lac en vue de l'approvisionnement en eau potable sur Lucey, La chapelle Mt du Chat et Ontex

Il est rappelé que la CA Grand Lac s'est lancée dans une réactualisation de ses conventions avec les collectivités riveraines au sujet de son approvisionnement en eau potable.

Grand lac s'est notamment aperçu qu'elle ne facturait pas la vente de son eau potable à la CCY pour l'alimentation de Lucey alors que la CCY facture à Grand lac l'alimentation des communes de La Chapelle du Mont du Chat et Ontex.

M. le Président souligne la nécessité d'établir une convention de coopération entre la CCY et Grand Lac afin de remédier à ce problème.

Il rappelle que :

- La commune de Lucey, à l'extrémité nord du territoire de la CCY, comporte un hameau alimenté par le puit situé sur la commune de Chanaz, commune appartenant à Grand Lac.
- A l'inverse, les communes de Ontex et La Chapelle du Mont du Chat (Grand Lac) sont alimentées par deux sources situées sur la CCY.

La convention définit les conditions techniques et financières de l'approvisionnement en eau potable des deux collectivités.

Le prix de vente de l'eau fournie par Grand Lac à la CCY, et inversement, est fixé à 0.946 € HT par mètre-cube. Ce prix sera actualisé chaque année en référence à l'évolution observée d'une facture de 120 m³ (part eau), sur le territoire de production, à partir de l'année de signature de la convention.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la convention de coopération entre la CCY et Grand Lac en vue de l'approvisionnement en eau potable sur Lucey, La Chapelle du Mont du Chat et Ontex.

❖ Virements de crédit Budget Eau

Il convient de faire plusieurs virements de crédit au budget Eau :

- Pour constater la sortie de l'inventaire du véhicule MERCEDES VITO 2017 au 30/06/2021 :

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
MANDAT à l'ordre de la collectivité (valeur nette comptable)			TITRE au nom de l'assureur (opération réelle, indemnité)		
042	675	15 761,83	77	775	23 468,00
65	6542	7706,17			
	total	23 468,00		total	23 468,00

- Pour prévoir les crédits nécessaires pour acheter le véhicule de remplacement.

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
			TITRE à l'ordre de la collectivité (valeur nette comptable)		
21	2182	15 761,83	040	2182	15 761,83
	total	15 761,83		total	15 761,83

Virement de crédits

	En -	En +
2182 - Matériel de transport		19 390,00
2315-84 Tx en cours St Jean de Chevelu	19 390,00	
	19 390,00	19 390,00

- Pour prévoir les crédits nécessaires à la réparation du toit du réservoir de Cartenire (Meyrieux-Trouet)

	En -	En +
2315-ONA - Travaux en cours		20 000,00
2315-84 Tx en cours St Jean de Chevelu	20 000,00	
	20 000,00	20 000,00

- Pour insuffisance des crédits prévus sur les écritures d'ordre « opérations de reprise des subventions »

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
021 recettes		309,26	023 dépenses		309,26
040 dépenses	139111	309,26	042 recettes	777	309,26
	total	618,52		total	618,52

- Pour insuffisance de crédits prévus sur l'opération 68 « AEP Ameysin Rue Centrale »

	En -	En +
2315-68 - Tx en cours Ameysin Rue centrale		8 400,00
2315-84 Tx en cours St Jean de Chevelu	8 400,00	
	8 400,00	8 400,00

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'ensemble des virements de crédit au budget Eau tel que précisé ci-dessus.

❖ Questions diverses

- Passerelle de La Balme

M. le Président rappelle que l'inauguration de la passerelle Via Rhôna à La Balme est prévue le 17 septembre à 15h30 à Virignin.

- Courriers de MM. René PADERNOZ et Didier PADEY

M. le Président fait part à l'Assemblée de courriers reçus de M. René PADERNOZ et M. Didier PADEY, concernant respectivement les grands projets du mandat et la problématique des saisonniers durant les vendanges.

Il précise qu'une réponse sera faite rapidement auprès des conseillers communautaires concernés.

- SMAPS

M. le Président informe l'Assemblée de la présentation par le SMAPS des missions du syndicat lors du prochain Conseil communautaire. Ce sera notamment l'occasion d'échanger sur la prochaine évaluation du SCOT ainsi que sur l'étude habitat en cours.

- Schéma directeur cyclable

M. le Président rappelle que, suite au comité de pilotage du Schéma directeur cyclable, il a été demandé à chaque communauté de communes de délibérer sur la validation de ce schéma.

Avant cela, le Président souhaite que le groupe de travail qui a été désigné pour suivre ce dossier puisse étudier l'ensemble des orientations et des propositions envisagées sur le territoire.

Après consultation des agendas de chacun, une réunion du groupe de travail est fixée le 6 octobre à 18h30 à la CCY.

Il précise qu'une fois le schéma de principe validé, l'Agence Ecomobilité retravaillera les fiches techniques tronçon par tronçon, afin d'adapter le type d'aménagement et les coûts.

Séance levée à 22H20

Fait à Yenne, le 16 septembre 2021

Le Président,
G. DUMOLLARD